

LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES SUR LA PLANETE *UN DROIT POUR TOUS LES HOMMES*

1948 - Déclaration de l'ONU sur le droit à la liberté de circuler.

1990 - Convention internationale des migrants ratifiée par les pays du Sud

2011 - Charte mondiale des migrants proclamée à Gorée (Sénégal)

Où en sommes-nous ?

*Rencontre-débat
Jeudi 5 Mai à 20h*

Salle place Voltaire
Ivry-sur-Seine



avec Maître Christophe POULY
avocat au Barreau de Paris
et représentant du GISTI
et un Intervenant sur la Charte
Mondiale des Migrants

*Le Monde d'aujourd'hui a besoin de VIVRE
ENSEMBLE, de PAIX et de PROGRES SOCIAL*

Au cours des siècles, les hommes ont circulé à travers le monde favorisant le progrès des sciences, des techniques, de l'art, des civilisations. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les Nations Unies ont inscrit la liberté de circulation comme un droit inaliénable des hommes et des femmes.

Qu'en est-il aujourd'hui à l'heure de la mondialisation et des bouleversements sur notre planète?

Faut-il restreindre ce droit ? Comme le font les états de l'Union Européenne ?

Faut-il au contraire garantir et étendre ce droit ? Garantir la dignité et les droits des travailleurs migrants et de leur famille dans leur intérêt et dans celui du pays d'accueil?

Soirée organisée par le Comité Ivryen de Vigilance contre le Racisme
civcr94@gmail.com